

Classements individuels de fin de saison 2019-2020

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Appels et/ou Publication
<p>Séries A et B0</p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements</p>	<p>Publication officielle (site FRBTT)</p> <p>le 20 avril 2020</p>	<p>A adresser à Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>le 4 mai 2020 date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des modifications</p> <p>le 8 mai 2020</p> <p>Appels jusqu'au 21 mai date limite chez : Mr Pascal NOEL (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>date de la poste faisant foi Publication le 25 mai 2020</p>
<p>Séries B2-B4-B6</p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT)</p> <p>le 10 avril 2020</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai via l'espace personnel ou courrier date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 4 mai 2020</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones</p>
<p>Séries C0 à NC</p> <p>Ces classements sont attribués par les Provinces</p>	<p>Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT)</p> <p>le 10 avril 2020</p>	<p>Réclamation motivée à introduire chez : responsable provincial</p> <p>par courrier (voir dates provinciales) ou via l'espace personnel jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 4 mai 2020</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones</p>

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et envoyée **par courrier normal ou via l'espace personnel** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus.
Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel. Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.